



BARÈME DE LOCATION SALLE COMMUNALE D'ANTILLY

SUIVANT LA DÉLIBÉRATION N°028/2023 du 29/09/2023

TYPE DE RÉSERVATION	PLAGES HORAIRES	TARIF EXTÉRIEURS ¹	TARIF ANTILLY ²
Jour en semaine	8h au lendemain 8h	400 €	200 €
Jour férié	8h au lendemain 8h	400 €	200 €
Week-end	vendredi (<i>après-midi</i>) à lundi 8h	1000 €	500 €
Décès	8h au lendemain 8h	100 €	50 €

¹ Disponibilités limitées et sous conditions (cf. 1.3 du règlement intérieur)

² Réservé aux personnes résidant à Antilly et au personnel communal

La location comprend la grande salle, la salle de réunion, la cuisine, le bar et les sanitaires.

Les modalités de réservation sont précisées dans le règlement intérieur (disponible sur le site web de la mairie).

Merci d'envoyer votre demande préalable de réservation à l'adresse mail suivante : reservations@mairie-antilly.fr